

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Création des commissions et désignation des membres		<u>SEANCE DU 20.03.2026</u>
Date de convocation : 16.03.2026	Nb de conseillers En exercice :	<u>Etai</u> ent présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY.
Date d'affichage : 23.03.2026	Présents : 9 Votants : 11	<u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
N° Délibération 01247.2026.03.013	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • T. GENIEVRE donné à G. LEGAY • C. LUCET donné à P. DARMEY

OBJET : Création des commissions et désignation des membres

Mme le maire indique que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme le maire propose de créer 8 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Mme le maire propose d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Finances
2. Voirie Déneigement
3. Patrimoine Forêts
4. Urbanisme Environnement
5. Associations Jeunesse Social Personnes âgées
6. Communication
7. École
8. Tourisme Sentiers Économie Agriculture

Article 2 : Après appel à candidatures, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1. Finances :

- M. Guillaume LEGAY
- M. Dominique JULLIARD
- M. Terence GENIEVRE

- 2. Voirie Déneigement :
 - M. Patrick DARMEY
 - M. Terence GENIEVRE

- 3. Patrimoine Forêts :
 - M. Patrick DARMEY
 - Mme Apolline DRUON
 - M. Guillaume LEGAY

- 4. Urbanisme Environnement :
 - M. Guillaume LEGAY
 - M. Terence GENIEVRE
 - M. Christian GROSGURIN

- 5. Associations Jeunesse Social Personnes âgées :
 - M. Evan LEE
 - Mme Maud HEMONNOT
 - Mme Mylène ALEXANDRE
 - Mme Caroline GENIVERE-LUCET

- 6. Communication :
 - M. Evan LEE
 - Mme Caroline GENIEVRE-LUCET

- 7. École :
 - Mme Apolline DRUON
 - Mme Mylène ALEXANDRE

- 8. Tourisme Sentiers Économie Agriculture :
 - M. Dominique JULLIARD
 - M. Christian GROSGURIN
 - M. Patrick DARMEY

Article 3 : Si un conseiller municipal souhaite participer à une commission sans en être membre, il en informe le président et le vice-président de ladite commission. Le président ou le vice-président peuvent solliciter la participation occasionnelle d'un autre conseiller.

Chacune des commissions devra nommer son vice-président.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 11 (dont 2 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2026.03.013

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET